L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 29 MAI 1886.

## PETITES ANNONCES.

**PENSION à la Passe Christian**—J'ai l'honneur d'informer mes amis et connaissances que j'ouvrirai prochainement une pension à la Passe Christian (East End). Pour les conditions, s'adresser au No 81 rue Bourbon, chez Mme Vve Pothier. 29mai—1sem

### A LOUER.

**A louer**—Une résidence élégante à deux étages, onze chambres, grande cour et jardin, entrée pour une voiture, 285 rue Dumaine. S'adresser à l'épicerie du coin.
23 mai—

**A louer**—Chambres meublées à très bas prix pendant l'été, seules ou plusieurs ensemble, à l'hôtel Victor, 105 rue de la Douane.
21mai—1 sem

### A VENDRE.

**A VENDRE**—Un cheval de 3 ans, garanti sous tous les rapports, harnais et wagon. S'adresser coin Ursulines et Villeré, 223.
23mai—1sem

**BELLES VACHES** laitières créoles avec veaux, de la meilleure race, toujours en vente aux écuries "Elevator", coin plaisance et Tchoupitoulas. 22 mai—1 sem.

## AVIS LÉGAUX.

### Avis.

**Nous ferons application à la Législature** pour le passage d'une loi ratifiant notre emploi comme avocats de l'Etat, dans la succession de Kate Townsend et pourvoyant au paiement de nos honoraires.
W. B. SOMMERVILLE.
OMER VILLERÉ.
18 mai—5f en 30 j

### Avis.

**Avis public est par le présent donné** qu'il sera présenté, à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa session actuelle, divers bills concernant la paroisse d'Orléans et ayant pour objet :

1. La cancellation de l'enregistrement dans la ville de la Nouvelle-Orléans, tel qu'il existe en ce moment, et pourvoir à un nouvel enregistrement des votants.
2. La définition à nouveau et la limitation des pouvoirs et devoirs du Conseil et des officiers de la ville de la Nouvelle-Orléans.
3. L'établissement d'un Bureau de Commissaires de Police dans la paroisse d'Orléans, avec indication de ses pouvoirs et devoirs, la ville de la Nouvelle-Orléans devant être tenue d'affecter une somme annuelle, à faire une appropriation annuelle d'au moins trois cent mille piastres pour son entretien. 15mai—15 20 24

### Avis.

**Avis est par le présent donné** qu'il sera présenté à l'Assemblée générale de la Louisiane, session de 1886, un bill pour obtenir une allocation de fonds qui permette à l'Etat de la Louisiane de faire valoir la fertilité de son sol, ses industries et ses ressources à l'Exposition américaine qui aura lieu à Londres, en Angleterre.
12 mai—1f p s p 30 j

## Avis aux Créanciers.

**François Guéblé vs. ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,222— Division E— Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Arthur Guéblé, syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 mai—27 juin 1 5

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—William N. Jenkins vs. ses Créanciers—No 17,868—Division C.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire William N. Jenkins soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Marcel T. Ducros, notaire en cette ville, le jeudi, 17me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes les autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. L. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle-Orléans, 14 mai 1886.
Signé : F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15mai—15 18 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Aaron Feitel vs. ses créanciers—No 17,840—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Aaron Feitel soit et est, par le présent, acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, LUNDI, le 14ème jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que John Bassich, Jr., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 11 mai 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12 mai—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Louis J. Witte vs. ses créanciers—No 17,736—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Louis J. Witte soit tenue et convoquée pardevant H. J. Rhodes, notaire en cette ville, SAMEDI, le 5me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire Louis J. Witte soient suspendues, et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1er mai 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
Jas. D. Rankin, Député-Greffier.
5 mai—3f au 5juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—G. J. Rathe vs. ses créanciers.—Ordre de Cour. Que la cession des biens du pétitionnaire G. J. Rathe soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Felix J. Dreyfous, Esq., notaire en cette ville, LUNDI, le 21me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de considérer et délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Frank B. Lee, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 20 mai 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.
21 mai—3f au 21 juin

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de George V. Labarre.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 17,869—Division E. Attendu que Mme veuve George V. Labarre a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George V. Labarre, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25mai—25.29—3 juin

**Succession de Antoine Sarrat.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 17,870—Division A. Attendu que Mme Veuve Antoine Sarrat a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antoine Sarrat, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25mai—25 29 3 juin

**Succession de Martha A. Cochran.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,956—Division E—Attendu que P. S. Wiltz, Jr, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mme Martha A. Cochran, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 mai—25.29.3 juin.

**Succession de W. C. & E. Kiefner.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 14,783—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 mai—23.28—1 juin

**Washington B. Merchant vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 16,084—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par L. H. Gardner, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 mai—20 25 29

## VENTES PAR LE CONSTABLE.

**A. Schadelli vs. Mme Jane Harden.**

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. No. 7,901—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, le MERCREDI 2 juin 1886, à 11 heures A. M., en face de mon entrepôt No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le deuxième district de cette ville de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
22mai—22,27—2juin.


# L.S.L.

# Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

## GRANDE CHANCE
—POUR—
# UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE
## LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
FERA A LA
# Nlle-Orléans,
MARDI, 15 JUIN 1886,
UN
## TIRAGE TRIMESTRIEL
## EXTRAORDINAIRE
CLASSE F.

**Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du**

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE.

## PAS DE REDUCTION !

## Pas d'Ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE...... $150,000
UN GROS LOT DE...... 50,000
UN GROS LOT DE...... 20,000
2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

## VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

## 100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | Gros lot de | $150,000.. | $150,000 |
| 1 | .. .. de | 50,000.. | 50,000 |
| 1 | Lot de.... | 20,000.. | 20,000 |
| 2 | Lots de.... | 10,000.. | 20,000 |
| 4 | Lots de.... | 5,000.. | 20,000 |
| 20 | Lots de.... | 1,000. | 20,000 |
| 50 | Lots de.... | 500. | 25,000 |
| 100 | Lots de.... | 300.. | 30,000 |
| 200 | Lots de.... | 200.. | 40,000 |
| 600 | Lots de.... | 100.. | 60,000 |
| 1000 | Lots de.... | 50.. | 50,000 |

PRIX D'APPROXIMATIONS :

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit........ 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit........ 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit........ 7,500

2,279 Lots s'élevant à.........$522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

### CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, [illegible] en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

**BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.**

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

## M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.


## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Meubles de maison de valeur, etc.**

**D. W. Eames vs. Charles de Lassus.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 16,707—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 9 juin 1886, à 10 heures a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Sur lieux No 390 rue des Magasins, tout le contenu, etc., du dit local, consistant en meubles de chambre à coucher de valeur, meubles de salon riches, grands miroirs dorés, bibliothèques, pupitres, peintures, tapis, ornements et divers autres objets, etc., d'après un inventaire enliassé en mon bureau, ainsi qu'un piano et tabouret.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29mai—29—1,4,9juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le Shérif Civil d'un lot de terre de valeur avec bâtisses, connu comme le No 180 rue Girod.**

**Edward Toby vs Henrietta Davidson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,649—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 juin 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Carondelet, St Charles et Julia, désigné par le numéro six, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, daté le 4 septembre 1835 et déposé au bureau de T. Séghers, ex-notaire en cette ville, le 27 janvier 1836 le dit lot mesurant en mesure américaine vingt-cinq pieds de face à la rue Girod sur cent deux pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le local No 180 rue Girod, et tout les droits, voies et avantages y appartenant.

Etant la même propriété que feu John Davidson a acheté avec une autre propriété de Wm M. Pinckard, d'après un acte passé pardevant D. S. Ricarda, ex-notaire en cette ville, à la date du 1er décembre 1860. Et la défenderesse ci-dessus mentionnée a acquis la même propriété : une moitié en vertu d'un jugement rendu le 24 mars 1882 et signé le 28 mars 1882 par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans la succession de John Davidson No 5401 du dossier de la dite Cour, décrétant la dite défenderesse la propriétaire et comme telle, la mettant en possession de toute la propriété, foncière, personnelle et diverses paraissant sur l'inventaire de sa succession, lequel jugement est dûment enregistré dans le bureau des aliénations livre 117, folio 172 et une moitié comme veuve survivante en communauté du défunt.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 mai—29—juin 5,12,19,26,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le Shérif d'un terrain de valeur, avec bâtisses et améliorations consistant en un magasin en briques à trois étages, No. 168 rue Poydras, avec une cuisine en briques à trois étages.**

**Helena E. Freilsen et als vs Mme Henrietta Davidson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,307—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 30 juin 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Ce certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poydras, Carondelet, St-Charles et Lafayette, désigné par la lettre A, sur un plan particulier d'arpentage ou dessin fait par Arthur de Armas, voyer ou ingénieur civil, et certifié par lui sous la date du 12 novembre 1868, et contenant la clause NE VARIETUR par P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, pour identification avec l'inventaire de la succession de Wm Sellimann pris le 11 et 13 novembre 1868. Le dit lot mesure vingt-cinq pieds, sept pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les dites bâtisses et améliorations comprenant un magasin en briques à trois étages portant le numéro municipal 168 rue Poydras, avec une cuisine en briques à deux étages.

Etant la même propriété que le feu John Davidson a acquise de la succession de Wm. Tillman, d'après procès-verbal de la vente par N. J. Hoey, encanteur, le 18 décembre 1869, et le défendeur dans cette affaire a acquis la même propriété, comme suit : une moitié indivise, comme la part de la veuve survivante du dit John Davidson, et l'autre moitié en vertu d'un jugement rendu le 24 mars et signé le 28 mars 1882 par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de John Davidson, No 5401 du Dossier de la dite Cour, décrétant la dite Mme H. Davidson comme étant la propriétaire, et comme telle, sa mise en possession de toutes les propriétés mobilières et immobilières, conformément à l'inventaire de la succession ; lequel jugement est enregistré au bureau de transferts, livre 117, folio 173.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29mai—29 juin 5 12 19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Mme Rebecca Mayer vs J. D. Preston.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 17,965—En vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et conformément à un ordre des parties intéressées, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 29 mai 1886, à 10 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout le contenu et effets du shop de tonnelier au local No. 114 rue South Peters, dans le Premier District de cette ville : le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
26 mai—26 27 28 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

**André Duverede vs les Héritiers de J. P. Belit.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,637—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 23 juin 1886, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir.

Une portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, borné par les rues Delaronde, Deléry, Moreau et Tricou, Troisième District de cette ville et mesurant, mesure anglaise, soixante pieds de face à la rue Delaronde, sur cent soixante neuf pieds huit pouces et trois lignes de profondeur et face à la rue Deléry, entre lignes parallèles.

Et une autre portion de terre, située dans le même district et ilet, avec les bâtisses qui s'y trouvent, mesurant quarante-quatre pieds six pouces de face à la rue Delaronde sur une profondeur de cent soixante-neuf pieds, huit pouces et trois lignes.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Lot de terre et bâtisses de valeur sur la rue Carondelet, entre les rues Terpsichore et Melpomène.**

**Crescent Insurance Company vs Michael Dowling.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,771—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant, dans le premier district de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Carondelet (anciennement Appolo), St Charles (anciennement Nayades), Terpsichore et Melpomène, et désigné par le numéro vingt-un, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, et déposé au bureau de William Christy, ex-notaire en cette ville, comme plan No. Trois. Le dit lot mesure vingt-huit pieds, cinq pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent dix pieds, mesure américaine.

Etant la même propriété que le défendeur ci-dessus mentionné a acquis par achat de Mlle Sarah A. Walton, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, daté le 26 février 1862.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—mai 4 11 18 25 29

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par les présentes que le 1er jour d'avril 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après :

Dans l'affaire de l'interdiction de Louisa Herbez, femme de Charle Fabbrono—No. 15,866 Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Cette affaire a été appelée aujourd'hui. Présent, Frank D. Chrétien Esq., pour le plaintif et Ernest J. Wenck Esq., curateur ad hoc de la défenderesse. Quand, après avoir entendu les témoignages, les avocats et les plaidoiries, et pour les raisons alléguées oralement par la Cour, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en cette affaire, déclarant la défenderesse, Louisa Herbez, femme de Charles Fabronne, est interdite et incapable de prendre soin de ses propres affaires.
Jugement rendu le 17 mars 1886.
Jugement signé le 1er avril 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge
En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 24ème jour de mai de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt six
M. A. McDONNEL,
25mai—25,29—juin 3. Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la parisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par les présentes que le 21me jour d'avril 1886, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après :

Interdiction de Jean Bonnecaze—No 17,296

Cette affaire a été appelée aujourd'hui. Présent, E. E. Moise, pour le demandeur et H. L. Dufour, curateur pour le défendeur. Après avoir entendu les témoignages, les avocats et les plaidoiries, et pour les motifs allégués oralement par la Cour, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse déclarant que Jean Bonnecaze est privé de raison et incapable de prendre soin de sa personne ou de ses biens ; que les biens ainsi que la personne du dit Bonnecaze soient confiés aux soins de Mme Louise Knorpp, femme du dit Jean Bonnecaze, comme curatrice ; que conformément à la loi il sera nommé au dit interdit un sous-curateur.
Jugement rendu le 21 avril 1886.
Jugement signé le 27 avril 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 29me jour d'avril de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-six.
JULES VIENNE,
30avril—5fen 30j Député Greffier.

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Célestine Marie Alexandrine Marrone, femme, etc. vs. Louis Césaire LeBreton, son mari.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,937—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir :

1° Deux lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Johnson, Dumaine et St Philippe, l'un formant une partie du lot désigné par le No 16 sur un plan No 142 déposé en l'étude de Théo. Guyol, notaire ; l'autre est désigné par le No 17. Les dits lots mesurent (au pied américain) comme suit : la première portion décrite mesure vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles ; et le lot No 17 (deuxièmement décrit) mesure trente pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent soixante-douze pieds neuf pouces sur un côté et cent soixante-douze pieds sept pouces sur l'autre côté.

2° Une portion de terre située dans le fond du dit lot No 16, mesurant vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes dans le fond du lot No 16 et à peu près cinquante deux pieds de profondeur entre lignes parallèles ; les dits lots et portions de terre mesurant ensemble cinquante-sept pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue St Philippe, même mesure dans le fond par une profondeur de cent soixante-douze pieds plus ou moins.

3° Et un lot de terre situé dans le même ilet, désigné par le No 18, mesurant trente pieds de face à la rue St Philippe sur cent soixante-douze pieds sept pouces de profondeur sur un côté et cent soixante-douze pieds cinq pouces sur l'autre côté.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits lots de terre, et toutes les dépendances qui y appartient, et tous les droits, voies et servitudes y appartenant.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° L'acquéreur assumera le paiement de la somme de treize cents dollars, étant la balance due sur une hypothèque de $2000 portant sur la dite propriété, par acte passé pardevant Charles G. Andry, notaire, le 28 avril 1885, en faveur de George Grima et représenté par un billet de $2000 souscrit par le défendant dans cette affaire à son propre ordre et par lui endossé en date du 28 avril 1885 et payable un an après date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la maturité jusqu'à paiement final, lequel dit billet a été réduit à la dite somme de $1300 et renouvelé jusqu'au 28 juillet 1886, et l'intérêt étant payé jusqu'à cette date ; l'acquéreur assumera toutes les responsabilités de l'acte original hypothécaire. Et la balance du prix de l'adjudication, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 avril—mai 4.11.18.25.29

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Leonide Courcelle vs Bartello Falle, tuteur des mineurs Mary et Antonitta Lacamera.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,298.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez-Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Le lot numéro vingt-deux (22) numéroté par erreur numéro vingt-trois dans le titre de Lacamera et dans le titre de son vendeur, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Remparts, St Pierre et Toulouse, en cette ville, mesurant vingt pieds de face à la rue Bassin sur une profondeur de soixante pieds, conformément à un acte de Surgi en date du 1er mars 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, ancien notaire en cette ville ; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété que le feu Frank Lacamera a acquise de A. Persiche, par acte passé pardevant J. J. Barnett, notaire, le 27 septembre 1879.

2° Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bassin, St-Pierre, Remparts et Toulouse. La dite portion de terre est composée de tout le lot désigné comme lot numéro douze qui touche le lot numéro vingt-et-un dans le fond, selon le plan du dit ilet et des lots, déposé au bureau de la New Orleans Navigation Co., et décrit dans l'acte de vente à l'étude d'Octave De Armas, notaire, en date du 3 janvier 1832, lequel dit lot numéro vingt-et-un, mesure vingt pieds de face à la rue Bassin côté Nord sur une profondeur de soixante pieds au pied français et une partie du lot numéro douze qui touche au lot numéro vingt et un dans le fond, mesure au pied français douze pieds et trois pouces à partir du fond du lot numéro vingt-et-un sur le côté vers la rue St Pierre même mesurement sur la ligne vers la rue Toulouse, vingt pieds de face dans le fond du lot numéro vingt-et-un, le tout conformément à un plan dressé par E. Pilié, en date du 12 juillet 1882, annexé pour référence à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire, le 15 juillet 1882, étant la même propriété que le feu Frank Lacamera acquis de l'Association Protestante Episcopale de la Louisiane, par acte passé pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 15 juillet 1882.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—4. 11. 18. 25. 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Protective Intelligence Co. vs. The North Central and South American Exposition.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 16,855—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 2 juin 1886, à 4 heure P. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

A l'entrée principale du Main Building du North Central & South American Exposition, sur les terrains du Parc Supérieur de la Ville, dans le Sixième District de cette ville.

Deux ponts de chemin de fer ; une station de chemin de fer, etc., sur les terrains du Parc supérieur de la ville, dans le Sixième District de cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Ceci étant le second et dernier encan toute la propriété sera définitivement adjugée aux plus hauts et derniers enchérisseurs respectivement, pour ce que cela rapporte, à douze mois de crédit—les acquéreurs respectifs fournissant un cautionnement avec de **bonnes et solvables sécurités**, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs respectifs auront à déduire du montant de leurs enchères respectives et payer comptant la proportion des impressions, frais du shérif et du greffier, etc., encourus pour la propriété achetée s'élevant comme suit :

La proportion des dits frais pour les ponts se montant à environ $20 et la proportion des dits frais sur la station du chemin de fer se montant à environ $30.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai—22,26,29—2juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Groceries. Groceries. Groceries. Vins, Liqueurs, Whisky, Divers, etc.**

**John Cordes vs A. Eickman.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,726.—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un ordre de vente daté le 27 mai 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 1er juin 1886, à 10 heures et demie A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout le stock de groceries, vins, liqueurs, stock, etc., l'installation de l'épicerie coin des rues Royale et Mandeville, dans le Troisième District de cette ville, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 mai—28 29 30 31—juin 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Epicerie, Epicerie, Epicerie, de fantaisie et de choix. Vins, Liqueurs, Whisky, etc. Aussi meubles de maison.**

**Mme Marie C. Durruty et J. H. Durruty son mari. vs John Alex. Solari.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,935—En vertu d'un ordre de vente daté du 26 mai 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au local ci-après décrit, JEUDI, 3 juin 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout le contenu, installations, stock, etc., de l'épicerie située au No 57 rue Royale, comprenant un grand assortiment de groceries de fantaisie et de choix, vins, liqueurs, etc. aussi tous les meubles, effets mobiliers, etc., qui se trouvent sur les lieux No 57 rue Royale, le tout conformément à un inventaire enregistré à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 mai,31—28 29 30—juin 1 2 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

**John T. Gibbons & Co. vs. The Algiers and Gretna Railway Co. Vente d'un Dummy.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,822—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI 31 mai 1886, à 2:30 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A l'écurie de l'Algiers & Gretna Railway Co., à Alger, à peu près un ilet du débarcadère du ferry du Deuxième District, un Dummy.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, les objets ci-dessus seront adjugés définitivement au dernier et plus fort enchérisseur pour ce qu'ils pourront rapporter à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira un cautionnement, avec sécurité bonne et solvable portant intérêt à raison de 5 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur devra déduire du montant de son adjudication et payer comptant les frais d'annonces, les honoraires du shérif et du greffier, etc. ; les dits frais et honoraires s'élevant en tout à environ quatre-vingt-quinze ($95) dollars.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
20mai—20 25 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente Importante par le Shérif Civil de toutes les Machines, Installations, etc., du Stonewall Rice Mill dans l'affaire de**

**Columbus H. Allen vs Ses Créanciers,**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,252—En vertu d'un ordre de vente en date du 1er avril 1886, et d'un ordre supplémentaire en date du 24 mai 1886 à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 7 juin 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Au local connu comme le Stonewall Rice Mill, à l'encoignure des rues Girod et Commerce—

Toutes les machines, arbres de couche, vans vis, poulies, meules, élévateurs, etc., étant tout le contenu de la bâtisse située à l'encoignure des rues Girod et Commerce, étant un moulin à riz de premier ordre connu comme le Stonewall Rice Mill. Le tout conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26mai—26—1,5,6 juin.

## VENTES A L'ENCAN

### PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

**Propriété de valeur dans les Premier, Second et Sixième Districts de cette ville.**

**Succession de W. J. Castell.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B, No 15,964.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, le 19 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 13 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Royale, St-Louis et Bourbon, mesurant 25 pieds 5 lignes de face à la rue Conti sur une profondeur de 156 pieds 9 pouces et 3 lignes sur le côté vers ou le plus près de la rue Royale de 63 pieds 2 pouces sur le côté opposé à la dite profondeur, le dit lot ouvre de 7 pieds une ligne se dirigeant vers la rue Bourbon, et de là, une autre profondeur de 93 pieds 3 pouces et 5 lignes à l'extrême ligne du fond, sur laquelle le dit lot a une largeur de 31 pieds 6 pouces, le tout au pied américain. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et connu comme le No 71 rue Conti.

2° Cinq terrains dans l'ilet borné par les rues Perrier, Plaquemines, Dufossat et Belcastle, désignés par les Nos 11 à 15 et mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Perrier sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces, le terrain No 11 formant le coin des rues Perrier et Dufossat.

3° Trois certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 29, 30 et 31, dans l'ilet No 613, borné par les rues White, Gravier et Dupré, les dits lots mesurant comme suit : Les lots Nos 29 et 30 mesurant chacun 30 pieds 11 pouces et une ligne de face sur la rue White et le lot No 31, 30 pieds 11 pouces de face à la rue White, tous les trois ayant une profondeur de 144 pieds.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dûes et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
15 mai—15 22 29—juin 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Chas. Hensley.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 17,670.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, en date du 20 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'ilet No 59, qui est compris entre les rues Carondelet Walk, Prieur, Roman et St-Louis, mesurant, au pied américain, 28 pieds 2 pouces de face à la rue Roman sur 139 pieds 4 pouces et 3 lignes sur le côté de la rue Carondelet Walk, 143 pieds 5 pouces sur le côté vers la rue St-Louis, 13 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond. Ensemble avec tous les droits, voies qui y appartiennent.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Benj Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886, en sus du prix de son adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
21mai—21 22 29 juin 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

**La goëlette Al. W. D. Jones A l'encan.**

**Succession de Henry Bowmann.**

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D.—No. 17,221.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 5 juin 1886, à 10 heures du matin, dans le vieux Bassin, au pied de la rue Derbigny, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, en date du 18 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine goëlette ou vaisseau connue comme W. D. Jones, de la Nouvelle-Orléans de la longueur de 35 5/10 pieds, de la largeur de 15 5/10 pieds, de la profondeur de 3 pieds et d'une capacité de 7 tonnes nette, ensemble avec le corps de ladite goëlette, et particulièrement les mâtures, cordages, canots, gréements, câbles, chaînes, appareils, meubles et tous ce qui appartient à ladite goëlette ; a été construite à Clio, Louisiane, en 1882 et jaugée dans le port de la Nouvelle Orléans, le 1er août 1882 et elle a reçu sa licence des autorités des Etats Unis en ce port sous l'autorisation des licences No. 72.

Conditions—Cet encan étant le second et dernier, la propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur à 12 mois de crédit en billet de l'acquéreur garanti par hypothèque et droits du vendeur sur la propriété vendue ; le dit billet portant intérêt à raison de 8 0/0 par an à partir du jour de la vente. L'acte devant renfermer toutes les clauses de garantie usuelles de 5 0/0 pour frais d'avocat, en cas de procès pour forcer la collection de la somme, et la police d'assurance transférée.
Acte de transfert pardevant Ch. E. Sel, notaire, au frais de l'acquéreur, un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
20mai—20 22 29 juin5

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriétés de valeur dans le Quatrième District.**

Succession de John Sprunk et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A—No 16,767.

PAR B. ONORATO, Encanteur, No 45 rue Royale—SAMEDI, 29 mai 1886 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la dite Cour, en date du 20 avril 1886, je procéderai à la vente des propriétés ci après décrites, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 4 dans l'ilet borné par les rues St-Andrew, St-David, Seconde et Troisième et mesure 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 115 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 5, dans l'ilet 315 borné par les rues Troisième, St David, Liberté et Deuxième et mesure 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 115 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant.
Les actes de vente pardevant Chas. E. Sel, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
24avril—24—1.8.15.22.29mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur dans le Quatrième District.**

Dans l'affaire de John Koehl vs. Wm Koehl et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 17,344—Division B.

Vente positive pour effectuer un partage, à des conditions faciles et à un long crédit.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, le 19 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, conformément et en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, rendu et signé le 17 mai 1886, décrétant un partage, je vendrai la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 3, dans l'ilet borné par les rues Levée, Rousseau, Quatrième et Washington, mesurant 26 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Levée, 26 pieds 9 pouces et 5 lignes de large dans le fond, 117 pieds 6 pouces et 2/5 ligne de profondeur du côté du lot No 2 et 111 pieds 5 pouces et 3/5 de ligne de l'autre côté du lot No 4.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages couvertes en ardoises, arrangé comme magasin au rez-de-chaussée et résidence au premier.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit, avec des billets de l'acquéreur, portant intérêt à raison de 6 pour cent par an à partir du jour de la date jusqu'au paiement. L'acte de vente pardevant Chas. E. Sel, notaire, et portant toutes les clauses usuelles de garantie, telles que 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection, les bâtisses devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur assumera, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886.
18 mai—18 22.29—5.12.19 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Des propriétés de valeur enjolivant les quartiers où elles sont situées, dans le Premier et le Sixième Districts.**

Succession de John F. Beckman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.—No. 12,810.

Vente à conditions faciles pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde St-Charles conformément et en vertu d'un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, dans l'affaire de Wm. Stolzenthaler, administrateur, vs. John F. Beckman et als., No. 17,247 du dossier de la dite cour, rendu le 20 avril et signé le 26 avril 1886, décrétant un partage, je vendrai la propriété décrite ci-après, à savoir :

1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et ce qui y appartient, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans le faubourg Annonciation, dans l'ilet borné par les rues Race, St-Jean-Baptiste, Orange et Religieuse, formant une des encoignures des rues Race et St-Jean-Baptiste, mesurant environ 32 pieds de face à la rue Race sur 64 pieds de profondeur et face à la rue St-Jean-Baptiste, mesures anglaises.

2° Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans le faubourg Annunciation, désignés par les Nos. 2 et 3 de l'ilet No. 20, compris entre les rues Race, St-Jean-Baptiste, Orange et Religieuse, mesurant chacun, en mesure anglaise, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Race sur 63 pieds, 11 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., situés à Hurstville, qui fait actuellement partie du Sixième District de cette ville, désignés par les Nos. 14 et 15 dans l'ilet No. 23 borné par les rues Live Oak, Magasins, Elleanor et Bloomingdale, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Live Oak sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., situés à Hurstville, faisant actuellement partie du Sixième District de cette ville, désignés par les Nos. 16 et 17 dans l'ilet No. 23 borné par les rues Live Oak, Magasins, Elleanor et Blomingdale, et mesurant comme suit : Le lot No. 16 a 30 pieds de face à la rue Live Oak sur 150 pieds de profondeur, et le lot No. 17 a 44 pieds, 2 pouces de face à la rue Live Oak sur 150 pieds de profondeur, sur la ligne de Bloomingdale, et 32 pieds, 1 1/2 pouce dans le fond.

**Conditions.**—Un tiers comptant, et la balance à un an de crédit en billets divisés à la convenance des parties intéressées, avec 8 pour cent d'intérêts sur les dits billets, de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, avec lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procès pour forcer la collection ; les acquéreurs assumeront les taxes dûes et exigibles en 1886, au-dessus du montant de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Robert J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt en argent de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Voir les plans à la Bourse.
2 mai—2 8 15 22 29—juin 5

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Une action du New Orleans Stock Exchange.**

Succession de Charles Feinor.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 17,160—Division C.

PAR B. ONORATO, Encanteur, No 45 rue Royale—SAMEDI, 12 juin 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la dite Cour, en date du 4 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir :

Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange, ainsi qu'un quart d'intérêt indivis sur une assurance due sur la vie de E. C. Feinor par le New Orleans Stock Exchange, le dit montant d'assurance est de $1,665. 00. Les trois autres quarts ont été payés à Mme Feinor et le reste un quart, c'est-à-dire $266. 25, est sujet à une réclamation et due à la dite Exchange une somme de $184. 00, le tout selon un inventaire.
Conditions—Comptant avant le transfert.
22mai—22 29—juin 5 12

### PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété améliorée de valeur,**

No 220 rue Washington,

Dans l'affaire de l'interdiction de Wm. Geo. Fagan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No. 10,113—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No. 5 rue Carondelet, SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 19 mai 1886, il sera vendu, à l'encan, à savoir—

Un certain terrain situé dans l'ancien faubourg Livandais, dans la paroisse Jefferson, maintenant Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 103 du dit faubourg ; le dit ilet étant borné par les rues Nayades, maintenant St-Charles, Washington, Prytanée et Sixième, d'après un plan du dit faubourg dressé par Benjamin Buisson, en date du 5 mars 1832 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire en cette ville. Le dit lot est désigné par le No 48 sur un plan du dit ilet fait par H. Mulhausen, architecte et voyer, le 23 décembre 1844, et déposé comme plan No 2 en l'étude de Daniel Israël Ricards, anciennement notaire en cette ville) actuellement borné par les rues Washington, St Charles, Prytanée et Conery.

Le dit lot mesure, au pied américain, 30 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Washington, entre les rues St Charles et Prytanée, sur une profondeur de 160 pieds, entre lignes parallèles, d'après le dit plan ci-dessus mentionné. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 220 rue Washington.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit représenté par billets de l'acquéreur portant 8 0/0 par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les clauses usuelles d'assurance, honoraires d'avocat devant être inclus dans l'acte hypothécaire.
Acte de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22mai—22 29 juin5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente en Partage**

**Dans l'affaire de Jacob Voelkel vs Mme Magdelena Rosser et als.**

No 17,345.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

**Un cottage en bois à deux corps de logis,** à l'encoignure des rues Rousseau et Soraparu.

**Terrain de valeur, à l'encoignure des rues Water et Septième.**

**Maison en bois et deux terrains** à l'encoignure de la rue Preston et l'Avenue Nashville.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI le 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus le 16 avril 1886 et signé le 21 avril 1886, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Fulton ou St Thomas, Rousseau et Soraparu, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Rousseau, sur une profondeur et face à la rue Soraparu de 100 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage avec deux corps de logis, connue par les Nos 165 et 165 1/2 rue Rousseau, près du marché Soraparu et spécialement désirable pour n'importe quel genre d'affaire de détail.

2° Un certain lot de terre formant l'encoignure des rues Water et Septième dans l'ilet borné par les rues Water, Septième, Sixième et Tchoupitoulas ou Levée, mesurant 25 pieds de face à la rue Water, sur une profondeur et façade à la rue Septième de soixante-huit pieds dix pouces, et la même profondeur sur la ligne du lot qui touche à et a près 25 pieds 3 pouces de largeur dans le fond.

3° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, etc., qui y appartiennent, situés à Jefferson, maintenant une portion du Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Levée ou Tchoupitoulas, Preston, Arabella et l'Avenue Nashville, et formant l'encoignure de la rue Preston et l'Avenue Nashville, désignés comme lots numéros 9 et 10 et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Preston, sur une profondeur de 102 pieds et 6 pouces. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage avec dépendances, etc., portant le No 576 rue Preston.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billet garanti par hypothèque portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la vente jusqu'au paiement final, assurance, et les autres clauses de garantie, taxes dues et exigibles en 1886 seront assumées par les acquéreurs en sus du montant de leur adjudication.
Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Charles E. Sel, notaire
10 pour cent sera requis au montant de leur adjudication
24 avril—24—1.8.15.22 29 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Résidences rue Carondelet.**

**Les deux belles et confortables résidences en briques à deux étages Nos. 266 et 268 rue Carondelet, entre Delord et Calliope, adjacents au "Temple Sinaï."**

Succession of Aug. Marie L'Hoste, veuve de Jacques Duval.

No. 17,064 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 26 avril 1886, il sera vendu à l'encan—

Deux certains terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Delord, St. Charles et Calliope, désignés par les Nos. 1 et 2 d'après un plan dressé par C. Schnandor, voyer, daté le 26 avril 1886, et mesurant comme suit, d'après le dit plan :

Lot No 1 mesure 29 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Carondelet, 25 pieds 11 pouces et 2 lignes dans le fond, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Le lot No 2 mesure 34 pieds 5 pouces de face à la rue Carondelet, 23 pieds 1 pouce dans le fond, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne de côté qui le sépare du lot No 1, et 128 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne de côté opposé et la plus rapprochée de la rue Delord.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant les deux grandes et confortables résidences en briques à deux étages, connues comme les Nos 266 et 268 rue Carondelet, ayant chacune un beau corridor, salons doubles à arches, salle à manger, cuisine et chambres à domestique, chambres à coucher bien aérées, chambre à bain, &c., bien situées, voisinage excellent et qui s'améliore rapidement.

Conditions—1/3 ou plus comptant, et la balance à un ou à 1 et 2 ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisée en deux paiements égaux en billets solidaires des acquéreurs, datés du jour de l'adjudication et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, garantie par hypothèque et privilège du vendeur.

Les acquéreurs assureront les améliorations pour le montant des billets et transféreront la police aux détenteurs desdits billets. Les actes de vente renfermeront les clauses de non aliénation et les fees de 5 o/o pour frais d'avocat et de vente, sans estimation, en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1886, en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent du prix d'adjudication sera exigé au moment de la vente, et si les acquéreurs ne se conformaient pas à leur adjudication dans les quinze jours qui suivront celle-ci ils seront déclarés en défaut sans autre formalité.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Charles T. Soniat, notaire.
28avril—28—mai. 8,15,22,29.

### PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété améliorée dans le Troisième District.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C. No 17,552.

Succession de Herman Berloga.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur.—Bureau, No 79 rue Bienville.—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 28 avril 1886, il sera vendu la propriété ci-après décrite, appartenant à la susdite succession, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée, maintenant North Peters, Elmire, Chartres et Congress, lequel dit lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 120 pieds.
Conditions—Comptant.
L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886 en sus du prix de son adjudication, et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de son adjudication.
Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 avril—29—8 15 22 29 mai

**Succession de John Cox.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,918—Division A.—Attendu que Joseph S. Doane a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Cox, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN,
22 mai—22 26 30 Greffier.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR JAS. P. GUINAULT.

**Propriété rue St-Philippe No. 206.**

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur — Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville — SAMEDI, 29 mai 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles :

Un lot de terre mesurant 29 pieds 3 pouces 2 lignes de face à la rue St-Philippe sur 60 pieds de profondeur entre les rues Prieur et Johnson. Ensemble une maison de quatre chambres, cuisine double attenant à la maison, citerne, lieux d'aisance, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, balance à un an de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Ant. Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 mai—3f

**Succession de Augustin Cruanns.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 12,961.

**Propriété à Alger.**

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 29 mai 1886, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire cidessus, le 26 avril 1886.

La Propriété suivante savoir :

Un terrain d'encoignure, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Patterson, Olivier, Delaronde et Valette, mesurant 23 pieds de face à la rue Patterson, sur une profondeur de 85 pieds du côté vers la rue Valette et 85 pieds 2 lignes de face à la rue Olivier et 23 pieds de large dans le fond.
Conditions—Comptant.
L'acquéreur assumera en sus du prix de vente les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1886.
Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 avril—27—mai 1,8,15,22,29

**Succession de Mme Hypolite Louise Develle, Veuve de Henry Michel.**

No 14,603—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Jolie maison de résidence en briques à étage rue Bourbon, No 187.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 juin 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 10 mai 1886, la propriété suivante, savoir :

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Bourbon, Dauphine, Ste. Anne et Dumaine, décrit dans le titre comme contenant environ 48 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds et diminuant un peu dans le fond, mais lequel en réalité mesure 48 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Ste. Anne, 90 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Dumaine, à laquelle profondeur le dit lot s'élargit de 10 pieds 9 pouces sur une seconde profondeur de 37 pieds 3 pouces 5 lignes sur une largeur dans le fond de 59 pieds 10 pouces 3 lignes d'après mesure actuelle ainsi qu'il appert par arpentage et plan faits par Edgar Pilié, architecte et arpenteur, en date du 8 août 1885 ; ensemble une résidence en briques à étage avant au rez-de-chaussée corridor d'entrée, antichambre, office et galerie sur le derrière, et à l'étage supérieur quatre chambres à coucher, cabinet de toilette, galerie ouverte sur le derrière, chambre à bain et cabinet ; une bâtisse en briques à étage dans la cour avant 7 chambres, water work. Lieux d'aisance, cour en partie carrelée en pierres plates et en briques, porte cochère, etc., etc.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Jas. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes pour l'année 1886.
12mai—12.15 22 29—5 12 juin.

### PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**VENTE DE SYNDIC.**

**Quincaillerie pour constructeurs,** articles de ménage, **ustensiles pour cuisine et chauffage,** articles de ferblanc, de bois et articles du Japon, paniers à charbon, appareils à tuyauter, glacières et un vaste assortiment de marchandises vendables et désirables en lots à la convenance des acheteurs dans l'affaire de

**J. H. Chapman vs. Ses créanciers.**
Dossier No. 16,884.

Pour du comptant. A l'enchère publique.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI 2 juin 1886, à 10 1/2 heures du matin, sur les lieux 99 et 101 rue du Camp, un peu en deçà de la rue Poydras dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un arrêt de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 27 mai 1886 et d'un ordre supplémentaire du même tribunal, daté du 28 mai 1886, dans l'affaire de J. H. Chapman vs. ses créanciers, dossier No. 16,884, il sera vendu

Tout le contenu des magasins ci-dessus mentionnés, comprenant un vaste assortiment d'outils de constructeurs, d'articles de toilette, stoves de cuisine et cauttières, réfrigérateurs, glacières, fontaines, grates et manteaux de cheminée en ardoise et fer, paniers à charbon, ferblanterie, articles du Japon et autres sortes de métaux de toute sorte, coffre-fort, platformes entourées, étagères, etc.

LE BAIL non expiré dudit local finissant le 30 septembre 1886, à $125. 00 par mois.
Conditions—Comptant avant livraison
29 mai—29 juin 2 5 au jour

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Magasin et maison de résidence, No 146 rue du Camp,**

entre les rues Lafayette et Girod.

Succession de Mme Anne McMahon, épouse décédée de John Mullan, Dossier No. 17,489, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 26 mai 1886 dossier No 17,489 pour le compte de la succession de Anne McMahon, épouse décédée de John Mullan, à l'enchère publique, il sera vendu

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Lafayette et Girod, désigné par le No 2, et mesurant 24 pieds 10 1/2 pouces de façade rue du Camp, sur une profondeur de 111 pieds, entre lignes parallèles, ainsi que l'usage d'une allée à l'arrière de la complète et ouvrant rue Girod, d'après un titre à cette propriété et à d'autres voisines à la propriété, le tout décrit sur un plan de Williams & Patton, architectes et voyers, sur les lieux de la vente.

Les améliorations comprennent **une bâtisse en bois à un étage, couverte en ardoises,** ayant une bâtisse de dépendance de deux étages, portant le No 146 rue du Camp, occupée comme magasin et maison de résidence par John Mullan, marchand de vêtements confectionnés.

Il y a partout dans la maison le gaz, des installations, citerne lieux d'aisance, etc.

Conditions: Comptant en livrant les titres. Dix pour cent à payer sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en sus du prix d'adjudication.
L'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27mai—27 30—juin 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottages simples et doubles.**

Une résidence en bois à deux étages, coin des rues Melpomene et Bassin, près du Marché Dryades.

Succession de Allen Cousley, décédé.

**A un long crédit. A l'encan.**

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 28 avril 1886, dossier No 4985, pour le compte de la succession de Allen Cousley, décédé, il sera vendu à l'encan—

Trois certains lots ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Bassin, anciennement White, et Franklin, anciennement Benton, désignés par les Nos 1, 2 et 3, contigus les uns aux autres et mesurant comme suit, à savoir :

Lot No 1 forme le coin des rues Melpomène et Bassin et mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Melpomène, sur une profondeur et façade à la rue Bassin de 91 pieds 8 pouces.

Lot No 2 mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces.

Le lot No. 3 est la partie du fond du lot No. 1 et mesure 36 pieds 1 pouce de face à la rue Bassin sur une profondeur de 32 pieds 6 pouces.

Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins et entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après un plan par William & Patton, architectes et arpenteurs, qu'on peut voir à l'endroit de la vente et daté —— mai 1886.

Les améliorations consistent de, à savoir :

**Sur le lot No. 1. Un joli cottage double en bois et couvert en ardoises,** contenant environ 8 chambres en tout, citerne, hangars, etc., rapportant $25 par mois.

**Sur le lot No. 2.** Une résidence en bois à double corps de logis à deux étages, contenant 5 ou 6 chambres en tout, citerne, hangars, etc., rapportant $16 par mois.

Sur le lot No 3—**Un joli cottage couvert en ardoises** contenant 5 chambres, citernes, hangar, etc., rapportant $12 par mois, toutes des maisons confortables en très bon ordre et à un ilet seulement des chars de la rue des Remparts, et à deux ilets du marché Dryades, bonne propriété pour habiter ou pour donner des revenus.

**Conditions.**—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité usuelles, du jour de la vente, les acquéreurs assumeront en plus, les taxes dues et exigibles en 1886 et feront un dépôt en argent de 10 pour cent.
Acte de vente pardevant W. H. Seymour, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
2mai2.9.16.23.30—5juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Actions du Cotton Exchange**

**Succession de Adolph Frerichs.**

A l'Encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur— Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine près Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" en date du 18 mai 1886, pour le compte de la succession d'Adolphe Frerichs "décédé", dossier No. 17,620, il sera vendu—

Une action du New Orleans Cotton Exchange payée en plein.
Conditions—Comptant sur les lieux.
19 mai—19, 23, 26, 29.


## VACCINATION.

**Mme BAUSSET, Accoucheuse,**
RUE REMPARTS, 193,
Vaccine tous les jeudis, à 4 heures.
29 avril—1m—3f par sem


## VENTES A L'ENCAN

### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

**Propriétée à Milneburg.**

Convenable pour les affaires, pour un Club ou résidence.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles :

Deux lots de terre avec améliorations, situés à **Milneburg,** dans l'ilet borné par les rues **Columbia, Frankfort, Union et Triffe,** mesurant 60 pieds de face à la rue Columbia sur 120 pieds de profondeur, mesure française, et formant le coin des rues Columbia et Union. Les améliorations consistent en une maison en bois à deux étages, nouvellement et solidement bâtie, ayant quatre chambres avec galeries autour, grande salle à manger, toutes en platre et bien finies ; aussi une grande bâtisse en briques avec plusieurs chambres, grandes citernes, Sunlight Gas, etc. ; un joli jardin devant avec allées coquillées. La propriété domine le Lac, l'endroit est sain et protégé par un brise-lame solidement construit tout récemment et qui durera vingt ans.
Le plan peut être vu à la Bourse.
**Conditions**—Moitié ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets garantis par hypothèque et toutes les clauses usuelles. Les taxes de 1886 seront assumées par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29mai—29—juin 3.4.5

### PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété du Quatrième District, à l'encan.**

Succession d'Edouard Reilly et d'Ellen Tierney, sa veuve.

No 15,603—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 24 mai 1886, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir—

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le carré d'ilet borné par les rues Septième, Harmonie, St David et Liberté. Les terrains sont désignés par les Nos 10 et 18, et ont les dimensions suivantes :

Le terrain No 10, de façade, 28 pieds ; de profondeur, 75 pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 18, de façade, 28 pieds et 2 pouces rue Harmonie ; de profondeur, 75 pieds du côté du terrain No 10 ; 78 pieds du côté du terrain No 18 ; et 28 pieds de largeur sur la limite inférieure le séparant du terrain No 10, le tout plus ou moins.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1886, et faisant un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant A. Hero jeune, notaire, aux frais des acquéreurs.
25 mai—25. 12. 19. 26 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Billets, jugements et comptes recevoir,**

**Et 5 actions du fonds-capital du Times-Democrat.**

Dans l'affaire de A. Carrière & Sons vs. leurs Créanciers.

J. M. Seixas, Esq., Syndic.

No 11,816—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, ENCANTEUR, Bureau, No 17 rue Carondelet—MERCREDI 2 juin 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles en vertu d'un ordre dans l'affaire et dessus de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 17 mai 1886, il sera vendu à l'encan les différentes valeurs appartenant à MM. A. Carrière et fils—

1° Cinq (5) actions du fonds-capital du "**Times-Democrat** Publishing Company," certificat No 100, au nom de J. M. Seixas, syndic.

2° Billets, jugements, comptes à recevoir et autres preuves de dettes, procès et "choses en action," qui sont plus complètement décrits par une liste déposée en cour, qui peut être obtenue des encanteurs et qui sera distribuée avant le jour de la vente par le syndic et les encanteurs.
Conditions—Comptant sur les lieux avant le transfert. 21 mai—21 25 29—à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété améliorée dans le Premier District dans l'affaire des mineurs Mc Cabe.**

No 17,253—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, vente à l'encan avec crédit, et intérêts compris.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 29 mai 1886 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'une ordre de cour de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 22 avril 1886 et un ordre de l'intérêt conjoint il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir—

1° La résidence No 417 rue Commune dans l'ilet borné par les rues Commune, Palmyre, Roman et Prieur, le lot No 2 mesure 27 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Commune sur une profondeur variant de 120 pieds 3 pouces et 2 lignes sur le côté vers la rue Prieur et 115 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Roman.

2° Le cottage résidence No 23 rue Palmyre dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Commune, Derbigny et Roman. Le lot est le No 4 et mesure 27 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 110 pieds.

3° La maison à un étage face à la rue Bergenaux dans l'ilet borné par les rues Commune, Banks, Rocheblave et Bergenaux, le lot est le No 7 et mesure 27 pieds de face à la rue Bergenaux sur une profondeur de 135 pieds 7 pouces 6 lignes.

4° Trois grands lots adjacents au Métairie Ridge et étant compris dans les rues Canal, Gasquet, Anthony et le cimetière. Ce sont les Nos 6, 7 et 8, ils représentent une façade totale sur la rue Anthony de 132 pieds et variant sur la profondeur s'étendant à la ligne du cimetière.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans de crédit en portions égales, garanties par hypothèque spéciale, privilège de vendeur avec toutes les clauses usuelles de garantie.

Les acquéreurs paieront toutes les taxes dues durant 1886 et un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant A. S. Bock, notaire.
28avril—28 mai 8 15 22 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage sur la rue Prytania,** entre l'Avenue Napoléon et la rue Berlin.

Succession de Williams Nides.

No 16,793—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juin 1886 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 10 mai 1886, il sera vendu à l'encan—

Le cottage à un étage, sur le côté Ouest de la rue Prytania, entre Berlin et l'Avenue Napoléon, ilet par la rue Pitt, désigné comme lot No 16, et mesurant 30 pieds de face à la rue Prytania, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente, comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dûes et exigibles durant 1886, et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Alphonse Philips, notaire.
11 mai—11, 22, 29—juin 5, 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété améliorée dans le Deuxième District, à l'encoignure des rues Bienville, Front et Clay.**

Robert Carey vs. Maurice E. Garvey.

No 17,254—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu le 16 avril 1886 et signé le 21 avril 1886, par l'Hon A. L. Tissot, juge de la Division A, de la dite Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir—

Quatre lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, dans l'ilet No 3, A, borné par les rues Clay, Front, Douane et Bienville, et désignés comme les lots Nos. 9, 10, 11 et 12 du dit ilet sur un plan de E. H. Pilié, ancien voyer de ville, en date du 21 mai 1806, et en l'étude de W. J. Castell, ancien notaire. Les lots Nos 9, 10 et 11 mesurent chacun 25 pieds 8 pouces de face sur chacune des rues Clay et Front, sur une profondeur de 119 pieds 10 pouces 2 lignes, entre lignes parallèles.

Le lot No 12 touche au lot No 11 et mesure 25 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Clay et 26 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la rue Front, sur une profondeur et face de 119 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue Bienville et 119 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 11 et forme l'encoignure des rues Clay et Bienville et Front et Bienville. La propriété ci-dessus sera vendue sujette à un bail maintenant existant et expirant le 30me jour de septembre 1886.

Conditions de la vente—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit d'un et deux ans avec intérêt sur le paiement différé à raison de 7 pour cent par an avec toutes les clauses usuelles de garantie, privilège de vendeur, transfert de la police d'assurance, assumera le paiement de toutes les taxes durant 1886 et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero Jr., notaire.
4mai—4 15 22 29 juin 5

**Propriété dans le Troisième District.**

**Cottage coin des rues Onzaga et Tonti.**

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau N° 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan—

Le cottage et aux lots de terre formant l'encoignure des rues Tonti et Onzaga, ilet borné par les rues Lapeyrouse et Rocheblave. Le terrain mesure une façade totale sur la rue Onzaga de 172 pieds 8 pouces et une profondeur et façade à la rue Tonti de 118 pieds 8 pouces 5 lignes.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt à 8 pour cent. L'acquéreur assumera les taxes de 1886 et un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant F. J. Dreyfous, notaire.
16 mai—16,23,29

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**La Fabrique de Tabac de DELPIT,**

Avec tous ses vastes accessoires, sa clientèle, ses marques de fabrique, médailles, brevets, comptes, réclamations, billets à ordre, appareils, étagères, meubles de bureau, bail, etc., etc.

**Deux chevaux, un élégant** buggy, un wagon, un vieux buggy.

Joseph Alfred Dufilho contre ses créanciers.

No 17,343—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, 46 rue Royale—LUNDI, 7 juin 1886, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan aux Nos 11, 13 et 15 rue St-Louis, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 mai 1886, dans l'affaire ci-dessus—

Tout l'ETABLISSEMENT DE TABAC connu sous le nom de "Fabrique de Delpit", tel qu'il est exploité aux Nos 13 et 15 rue St. Louis, dans le Second District de cette ville, et au rez de chaussée de l'édifice adjacent No 11 de la même rue ; ainsi que tout le stock de marchandises se trouvant dans les dits édifices et dans l'entrepôt au fond du No 17 rue St. Louis, consistant en tabac à priser, tabac en feuilles, tabac à chiquer, cigares, fine cut, pipes écume de mer, pipes en racine de bruyère et autres, porte-cigares et porte-cigarettes, tuyaux de pipe, tabatières, assorties et autres articles appartenant au même genre d'affaires.

Aussi, toutes les installations, tous les comptoirs, étagères, bureaux, meubles, pendules, vitrines, machines à vapeur, machines à couper le tabac et autres dans les dites bâtisses ; de même que la clientèle de la maison, le nom de la fabrique, ses patentes, marques de commerce, médailles et certificats obtenus à diverses expositions.

Aussi tous les comptes, toutes les réclamations contre les débiteurs de la dite **Fabrique Delpit** et tous les billets à recevoir, dont la liste peut être vue au bureau des encanteurs et les timbres du revenu intérieur en mains.

Enfin, tout ce qui se trouve dans les dites bâtisses ou au dehors, y appartenant ou faisant partie du commerce, sans exception ni réserve.

Le bail non expiré de toute la bâtisse du dit Alfred Dufilho Nos. 13 et 15 rue St. Louis et le rez de chaussée de la bâtisse adjacente No 11 rue St. Louis expirant le 30 septembre 1886 à raison de $720 par an ou $60 par mois avec privilèges de renouveller le dit bail pour trois ans de plus à un taux de $900 par an ou $75 par mois payable trimestriellement.

Aussi un élégant buggy, un vieux buggy, un wagon et deux chevaux.

Le tout ci-dessus décrit sera premièrement offert en bloc, et si l'enchère n'est pas satisfaisante, alors les différents items seront vendus séparément ; toutes les enchères concernant le bail seront faites comme un bonus. L'acquéreur assumera le paiement du loyer en plus.
Conditions—Comptant sur adjudication.
25 mai—25.29—juin 3 à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**MULETS, MACHINES, ETC.**

MICOLO & LACAZE
vs
LEURS CRÉANCIERS.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 16,051.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—bureaux, 46 rue Royale.—MARDI, le 8 juin 1886, à 10 heures 30 A. M. Il sera vendu sur la Levée au pied de la rue Bienville en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 21 mai 1886, dans la susdite affaire les articles suivants, à savoir.

Deux machines portatives
Deux bâtisses.
Une Rice Drill Machine.
Cinq mulets.
Cinq charrettes, 3 charrettes, 2 élévateurs en syphon 4 herses, un raquet de fer avec une chaine, un fourneau, et autres objets avec un morceau de cheval, 3 herses à labourer, etc.
Conditions—Comptant sur adjudication.
25 mai—25, 29—3 juin à la vente

**Propriété de valeur améliorée**

dans le Troisième District.

**Succession de Rainold Winningkoff.**

No 17,257—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles sur la rue St Charles entre Gravier et Commune en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 mai 1886 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite à savoir

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent formant l'encoignure des rues Annette et Tonti dans l'ilet borné par les rues Annette, Tonti, Urquhart et St Bernard en cette ville, mesurant 30 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue Annette sur une profondeur de 101 pieds 9 pouces et 7 lignes et de face à la rue Tonti.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à un crédit d'un an avec un billet garanti par hypothèque sur la dite propriété portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement, avec 5 pour cent à honoraires d'avocat en cas de procès, bâtisses assurées et la police transférée au vendeur.

L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication toutes les taxes de 1886.
Acte de vente pardevant John L. Laresche, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22mai—22.29—juin 5.12.19.26

### PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

**Chaussures, Chapeaux, Malles, Etagères, Meubles**

**Mme M Heiman vs ses créanciers.**

No 17,613—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District rendu le 19 mai 1886 dans l'affaire ci-dessus et l'autorisation de M Isidore Heiman, syndic provisoire, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux, LUNDI 31 mai 1886 à 11 heures A. M., au No 175 de la rue Poydras coin Carondelet, le contenu du magasin de chaussures au détail consistant en bottes, souliers, chapeaux, malles, valises, étagères, tapis, hattes, installations à gaz, vitrines, etc.

—AUSSI—

Un lot de meubles conformément à un inventaire au No 175 de la rue Poydras.
Conditions—Comptant sur les lieux.
JULES A. A. ROUSSEAU,
20 mai—20, 25, 29, 30. Encanteur

### PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété foncière dans le Premier District.**

Succession de John L. Sterry.

No. 10,286—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—LUNDI 31 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 28 avril 1886, rendu dans la succession ci-dessus, la propriété suivante, savoir :

UN CERTAIN LOT DE TERRE les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou qui y appartenaient, situé dans le Premier District de la ville de la Nelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peter, anciennement Nouvelle Levée, Julia, Fulton et St. Joseph, désigné comme lot numéro un, sur un plan dressé par J. A. Beard et dûment certifié par Hugh Grant ancien voyer de la Seconde Municipalité, sous la date du 12 janvier 1852, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, pour référence ; le dit lot de terre mesure vingt-trois pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle Levée et vingt-trois pieds deux pouces et deux lignes de front vingt-trois pieds huit pouces et deux lignes sur la ligne du côté de la rue Julia et vingt-trois pieds six pouces et quatre lignes de profondeur du côté de la rue Julie, le tout de profondeur du côté de la rue Julie, étant la même propriété que feu John L. Sterry a acquise par achat de la succession de William Byrne, décédé, par acte passé pardevant Wm Shannon, anciennement notaire dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 14me jour d'avril 1857.

Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1886, en sus du prix d'adjudication.
Acte de vente pardevant B. Tecche, Esq notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 avril—30, mai—8,15,22,29,31

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

**Richard Devonshire contre les héritiers de John Hussey.**

No 17,327—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrich, Encanteur—Bureau, No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un jugement de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 avril 1886, et signé le 21 avril 1886, décrétant un partage, lequel a été rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Royale et Espagne, et l'Avenue Washington, mesurant 31 pieds de face à la rue Dauphine sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 532 rue Dauphine.

Conditions—Comptant. L'adjudicataire assumera, en sus du prix de vente, le paiement des taxes dues et exigibles en 1886.
Acte de vente pardevant Jos. Devonshire, No 20 rue St. Charles, aux frais de l'acquéreur.
24 avril—24 avril, mai 1. 8. 15. 22. 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Terrain de valeur**

Rue Bertrand entre les rues Perdido et Poydras.

Succession de Mme A. D. Merritt.

No 17,763—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

SAMEDI, 12 juin 1886, à 12 A. M., à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 mai 1886, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville et dans l'ilet borné par les rues Bertrand, Poydras, Perdido et Prieur, désigné comme lot No. 1, d'après un plan dressé par C. A. De Armas, député voyer de la ville, daté le 30 mai 1856, mesurant 35 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Bertrand, 35 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de 119 pieds 1 pouce et 5 lignes sur le côté donnant vers la rue Poydras et 105 pieds 6 pouces et 7 lignes du côté de la rue Perdido.
Conditions—Comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1886 au-dessus du prix de vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant A. H. Wilson, Esq., notaire.
12mai—12 15 22 29 juin 5 12